LA ROUTE DE LA GUADELOUPE

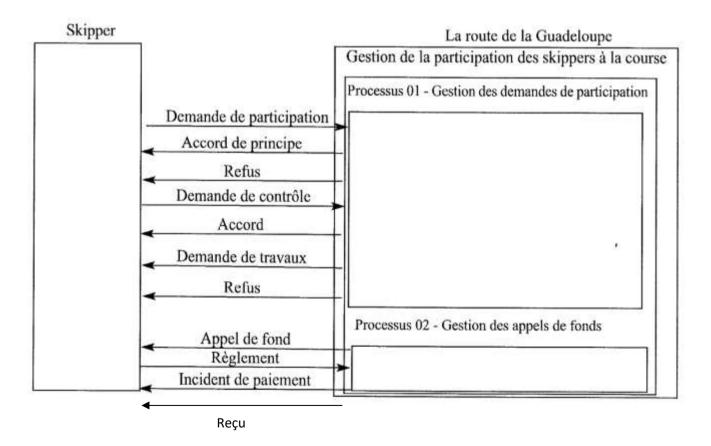
La route de la Guadeloupe est une course de bateaux monocoques et trimarans entre Lorient (Morbihan) et Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Une centaine de concurrents (skippers) s'élance tous les quatre ans pour rejoindre le port de Pointe-à-Pitre le plus rapidement possible (12 jours environ pour les plus véloces).

Pour participer à la course, les skippers doivent d'abord déposer une demande de participation. Les responsables vérifient que le skipper a l'expérience requise et qu'il dispose des capitaux nécessaires pour financer sa course. Si les conditions sont remplies, les responsables de la course émettent une lettre avec un accord de principe. Dans le cas contraire, une lettre de refus est rédigée.

Ensuite, le skipper, lorsqu'il se sent prêt, et cela au plus tard huit jours avant le départ de la course, doit présenter son bateau aux responsables de la course et faire une demande de contrôle. À l'issue de l'examen du bateau, les responsables de la course peuvent émettre un accord sur la participation du bateau à la course, une demande de travaux complémentaires sur le bateau ou un refus.

Dès qu'un accord de principe est formulé, le skipper doit répondre à un appel de fonds. Celui-ci finance les dépenses d'organisation de la course (GPS, météo, assistance médicale, pontons...). Le skipper doit régler l'appel de fonds aux responsables de la course dans les dix jours suivant son émission. Si le chèque comporte une erreur, une lettre « Incident de paiement » est émise par la comptabilité et envoyée au skipper, sinon les responsables de la course remettent le chèque à la comptabilité.

1 – Etablissez le modèle de flux d'informations relatif à l'inscription d'un skipper.



2 – Etablissez le schéma des processus de l'entreprise en identifiant les différents processus, les opérations de traitement, les règles de synchronisation et les règles d'émission des différentes activités.

Modélisation d'un processus

